

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Suisse Catholique
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS
 1 mois 3 mois 6 mois 1 an
 Suisse Fr. 2.50 6.— 10.— 20.—
 Etranger » 4.— 10.— 19.— 35.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
 Compte de chèques postal 112 54

LA LIBERTÉ

ANNONCES
 Publicitas
 S. A. SUISSE DE PUBLICITE
 Rue SAINT-PIERRE
 Fribourg

PREX DES ANNONCES

Canton	1 ^{re} insertion 20 cent.	la ligne
Suisse	les suivantes 15 »	50
Etranger	30 »	100
Réclames	50 »	200. 350/100

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

La solution que pourrait avoir le conflit entre les Alliés et l'Allemagne.

Au milieu de l'émoi que le gouvernement français a éprouvé du refus de M. de Lersner de transmettre la liste des Allemands réclamés pour violation des contumes et lois de la guerre, il reçoit une certaine satisfaction par le fait que l'acte de M. de Lersner non seulement n'a pas été concerté avec le gouvernement de Berlin, mais que celui-ci l'a désavoué. M. de Lersner aurait dû recevoir la liste en question, quitte à démissionner ensuite. Le chargé d'affaires allemand à Paris, M. Mayer, convoqué à Berlin, dit avoir avisé déjà son gouvernement de la détermination probable de M. de Lersner, et le ministre des affaires étrangères d'Allemagne aurait donné à celui-ci des instructions formelles pour qu'il reçût la liste des inculpés.

A cela, d'ailleurs, se bornent les dispositions du gouvernement allemand. Il est certain qu'il recule absolument devant l'idée de procéder à la livraison des inculpés, et la presse allemande, sans exception, l'encourage dans sa résistance.

Le Vorwärts, organe socialiste gouvernemental, écrit :

« Le gouvernement ne pourrait entreprendre d'exécuter cette clause du traité sans déclencher une lutte intestine des plus graves. Or, pour affronter pareille lutte, il faudrait au moins avoir la majorité du peuple avec soi. Nous doutons que même un gouvernement bolchéviste fût disposé à livrer des Allemands à un tribunal étranger. En Allemagne, personne ne veut d'une politique de catastrophes. Ceux qui jouent avec le feu, ce sont ceux qui imposent des conditions pareilles sans réfléchir aux conséquences qu'aurait le moindre essai d'exécution. »

Le Berliner Tageblatt, radical :

« On voit maintenant quelle folie ce fut de signer un traité de paix inexécutable et où nous ont conduits des gens (allusion à M. Erzberger; Réd.) qui semblaient ne pouvoir plus attendre de signer et qui s'impacientaient de toute résistance. »

La Post, monarchiste :

« M. de Lersner a été l'interprète de notre cœur en refusant de transmettre le document d'ignominie. Il a montré comment doit agir tout Allemand qui a l'honneur à cœur et qui aime son pays. »

La Tagliche Rundschau, monarchiste :

« La catastrophe est là. Comment finirait-elle ? C'est ce que nul ne peut prédire. »

Que feront les Alliés si l'Allemagne ne veut pas obtempérer à leur injonction ? On aperçoit immédiatement les terribles conséquences qui pourraient suivre si, coûte que coûte, l'Entente voulait poursuivre son plan d'obliger l'Allemagne à livrer ses 800 ressortissants inculpés.

Ni les Etats-Unis, ni l'Angleterre, ni l'Italie ne sont d'avis qu'on pousse l'affaire jusqu'au bout, et, à Paris même, la population dans son ensemble, au dire de la communication téléphonique du correspondant de la Gazette de Lausanne, comprend la répugnance de l'Allemagne :

L'homme dans la rue, qui, dans ce pays plus peut-être que dans aucun autre, manifeste une admirable franchise et possède une entière liberté de jugement, vous dira sans réticence qu'à la place des Allemands, il agirait comme eux et qu'au lieu d'exiger la livraison des coupables, on eût mieux fait d'exiger le désarmement complet de l'Allemagne et des garanties stratégiques plus complètes.

Il ne faudrait donc pas s'étonner si les Alliés songeaient à trancher le conflit actuel en prenant prétexte du refus des Allemands de livrer leurs compatriotes pour refuser à leur tour d'évacuer la province rhénane et pour exiger de l'Allemagne un désarmement plus étendu que celui auquel elle a consenti.

rand n'a pas encore parlé. Notons cependant que, à la séance d'hier, un pasteur protestant, M. Soulier, élu du groupe national à Paris, a posé de la façon la plus favorable la question de la reprise des relations avec le Vatican.

Il a insisté sur le fait que les intérêts politiques motivent impérieusement la reprise de ces relations. « Nous n'avons, a-t-il dit, ni le droit ni la possibilité de mépriser aucun des moyens que nous avons d'asseoir plus fermement notre prestige dans le monde. La France ne sera pas vraiment sous le régime laïque, c'est-à-dire sous le régime de la neutralité légale, tant qu'elle n'aura pas mis fin à cette situation qui blesse les catholiques français, qui sont aussi Français que n'importe lesquels de nos concitoyens. »

La sommation que le conseil des commissaires de la république fédérative des Soviets de Russie vient d'adresser à la Pologne, pour lui dire d'arrêter ses préparatifs de guerre et lui offrir la paix, contient la reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté de la république polonaise et donne l'assurance que le gouvernement des Soviets n'est lié envers aucun Etat par des engagements dirigés contre les intérêts polonais. A Varsovie, on tient cette démarche pour une ruse destinée à endormir la vigilance polonaise.

La note russe est intéressante en ce qu'elle indique la ligne de démarcation entre les forces polonaises et celles du Soviet de Moscou. On a là le tracé du front bolchéviste tourné contre l'Europe. Il en est plus rapproché qu'on ne se le figurait. Il part de Drissa, sur la Duna, à 200 kilomètres à l'est de Vilna, puis passe par Polotzk, Boryssof, Bobruisk, Mosyr, sur le Pripiet, franchit la ligne de chemin de fer Kief-Lublin à 180 km. à l'ouest de Kief, puis se rapproche des frontières de la Galicie en passant à 80 km. à l'ouest de Berditchef, coupe le chemin de fer Lemberg-Odessa près de Prosskourof et atteint la ville de Bar et le Dniester.

D'après les estimations de l'état-major polonais, les forces bolchévistes prêtes à marcher contre la Pologne s'élevaient à 400,000 hommes de troupes de première ligne et autant de troupes de réserve. L'armée bolchéviste du front polonais est commandée par le général Broussilof, un des anciens chefs des armées du tsar.

On s'étonnera moins de voir ce vieux général à la tête des armées bolchévistes, quand on saura que le général Denikine, un des chefs de la réaction tsariste, a eu la cruelle sottise de faire passer par les armes un fils de Broussilof qui s'était trouvé parmi la population civile d'une localité prise par les troupes blanches. Denikine avait fait instruire le procès du fils Broussilof avec celui d'autres jeunes gens de son âge, pour refus de servir dans l'armée monarchiste, sans se demander s'il ne leur avait pas été impossible de répondre à l'appel. Ce trait peint Denikine, dont on a dit qu'il est de l'espèce des généraux fusilliers.

Le vieux Broussilof a voué dès lors un ressentiment mortel à tout ce qui tient au « denikinisme » et il a pris sur le général blanc une terrible revanche, pour la plus grande gloire du Soviet, malheureusement.

Le problème des changes continue à préoccuper sérieusement les milieux économiques. On s'en inquiète aussi vivement à Londres que dans les autres pays, car la livre sterling a perdu tout près du 30 % de sa valeur en regard de la devise américaine. Il en est de même comparativement aux marchés financiers de la Hollande, de la Suisse et de l'Espagne, bien que les cours anglais se maintiennent encore dans une situation enviable, par rapport aux cours de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Autriche.

Il faut croire que la situation est jugée suffisamment alarmante, même à Londres, puisque l'opinion anglaise commence à s'en émouvoir.

Un comité de financiers et de gens de commerce des pays alliés et de quelques Etats neutres a lancé, dans un mémoire,

l'idée d'une conférence économique internationale. Ce projet est vivement appuyé à Berlin, où l'on éprouve plus que partout ailleurs l'urgent besoin d'un remède. Les Alliés hésitent encore. Cependant, M. Hoover et M. Taft, en Amérique, ont signé le mémoire et le gouvernement anglais a décidé de faire discuter le projet dans une conférence de spécialistes.

En France, on n'est pas moins tourmenté qu'ailleurs ; car, comme le disait un journal de Paris, chaque fois que le franc français baisse de 10 centimes, il sort du pays soixante millions d'or.

Au Conseil national

Séance du 5 février
 Présidence de M. Garbair-Nerini, vice-président

L'impôt de guerre

La Chambre reprend la discussion de l'arrêté d'exécution de l'impôt de guerre. A l'article 28, elle repousse toutes les propositions divergeant du texte de la commission ainsi conçu :

« Art. 28. Les terres, forêts et bâtiments sont imposés en tenant compte d'une manière équitable de leur valeur vénale et de leur valeur de rendement moyennes. »

« Les terres servant principalement à l'exploitation agricole et dont la valeur vénale est déterminée essentiellement par cette exploitation agricole sont évaluées, en y comprenant les bâtiments nécessaires, d'après leur rendement moyen. »

« S'il existe dans les cantons des taxations officielles des immeubles répondant à ces principes, les estimations faites par ces taxations font règle. »

A l'article 29, le Conseil adopte, par 89 voix contre 41, une proposition de M. Grünenfelder (catholique) ainsi formulée :

« Le bétail est taxé d'après la moyenne de sa valeur vénale et du profit qu'en tire l'intéressé. »

Le texte proposé était :

« Art. 29 : Le bétail est taxé d'après sa valeur vénale moyenne ; il est tenu compte dans une mesure équitable du profit qu'en tire l'intéressé. »

A l'article 35, le Conseil adopte, par 101 voix contre 30, une proposition de M. Schwander (catholique) ainsi formulée : « Sur l'ouillage d'un atelier manuel et sur les outils aratoires des personnes physiques, ainsi que sur leur bétail, 10,000 fr. sont exemptés de l'impôt. »

A l'article 37, M. Scher propose de faire rentrer dans le produit du travail toutes sortes de gains réalisés sur des capitaux, résultant de la vente ou de la taxation d'immeubles, de valeurs mobilières ou d'autres objets, de même les bénéfices de spéculateurs.

Il propose, en revanche, à l'art. 39, de déduire les pertes de capitaux.

Les rapporteurs s'opposent à ces propositions qui, disent-ils, concernent le capital et non pas le revenu.

MM. Koller et Huber (socialistes) appuient M. Scher.

M. Musy, conseiller fédéral : La proposition Scher est, en principe, partiellement justifiée. Mais nous sommes à une époque où tout évolue. Si nous avions à refaire l'article constitutionnel, nous procéderions sans doute différemment. La solution admise par la Confédération n'est pas assez ample. Le système Scher se heurte au cadre de l'article constitutionnel, qui ne traite ici que du produit de l'activité professionnelle. Le gagnant d'une loterie échappe à l'impôt. On a voulu laisser aux cantons l'impôt sur la plus-value.

M. Hauser, socialiste zuricois, insiste en faveur de la proposition Scher.

Les propositions Scher sont repoussées. A l'art. 55, M. Bonhofe veut supprimer la clause qui oblige les Suisses domiciliés à l'étranger et qui ont une partie de leurs biens en Suisse à payer leurs impôts sur les biens qu'ils possèdent en dehors de la Suisse.

L'amendement Bonhofe est repoussé par 72 voix contre 23.

M. Musy propose de baser l'impôt sur le revenu de 1917 et de 1919.

Le Conseil décide, par 66 voix contre 63, de baser l'impôt sur le revenu des quatre années 1916 à 1919.

Le débat est interrompu et la séance levée à midi.

Séance du soir

La Chambre reprend la discussion de l'impôt de guerre.

On aborde ensuite l'article 34 qui traite de la procédure de taxation. La minorité de la commission présente un amendement ainsi conçu :

« Tous les établissements financiers ont l'obligation de fournir aux autorités de taxation tous renseignements et de se soumettre à toutes les mesures de contrôle. »

Les propositions de la minorité sont soutenues par M. Stegentaler (agrarien). Il expose qu'il faut modifier la morale fiscale et cesser d'imposer uniquement la propriété foncière pour le plus grand avantage des coffres-forts.

M. de Steeng (conservateur) soutient le point de vue de la majorité de la commission. Il expose que la question est trop importante pour ne pas faire l'objet d'une loi spéciale.

Un orateur de Zurich soutient encore la proposition de la minorité.

Cinq orateurs sont encore inscrits.

Séance levée à 7 heures et demie.

AU CONSEIL DES ETATS

Berne, 5 février 1920.

Affaires militaires

Aujourd'hui, le Conseil des Etats s'est occupé exclusivement de questions militaires. Il a commencé par l'indemnité fédérale aux cantons pour l'équipement des recrues. Le Conseil fédéral avait d'abord fixé le taux de cette indemnité à 2 fr. 20 cent. par homme. L'équipement des troupes d'élite, de landwehr et de landsturm aurait ainsi coûté à la Confédération 770,000 francs pour l'année 1920. C'est aussi ce chiffre qui a été inscrit au budget militaire. Mais la commission du Conseil des Etats a jugé que cette indemnité était insuffisante. Elle a donc proposé de porter cette indemnité à 3 fr. par homme, et d'inscrire, en conséquence, au budget, un crédit de 1,050,000 francs.

Cette concession aux finances cantonales était certes justifiée. Mais les représentants des cantons trouvent que la commission ne tient pas encore assez compte des réclamations légitimes des départements militaires cantonaux. M. Simon (Vaud) propose de porter l'indemnité à 5 francs par homme. M. Schepfer (Soleure) est plus modeste. Il propose 4 francs. Les deux orateurs avancent quantité de bons arguments pour justifier la majoration de l'indemnité. Le Conseil fédéral semble avoir oublié, selon eux, que le renchérissement de toutes choses, la hausse des salaires, la réduction des heures de travail affectent aussi bien les marchandes cantonales que les ateliers de la Confédération.

Pour concilier les intérêts de la Confédération et des cantons, le rapporteur de la commission, M. Keller (Argovie) propose, en son nom personnel, une indemnité de 3 fr. 50.

Le nouveau chef du Département militaire fédéral, M. Schuepfer, se trouve avoir pour son début un cas assez embarrassant et un rôle délicat. Il en a eu suffisamment la preuve directeur des finances et directeur militaire du canton de Berne. Il comprend donc parfaitement ce qu'il a de fondé dans les revendications de ses collègues vaudois et soleurois. Mais aujourd'hui, il est conseiller fédéral. Noblesse oblige. Non sans hésiter, le magistrat bernois se prononce pour le taux de 3 francs. S'ils savent introduire une bonne organisation du travail, dit-il, les cantons peuvent se tirer d'affaire avec cette contribution de la Caisse fédérale.

L'homme le plus en vue du gouvernement zuricois, M. Wettstein, vient au secours de M. Schepfer, en démontrant que, même avec 4 francs, les cantons sont en perte.

Il n'en faut pas davantage pour déterminer le vote de la majorité. M. Simon, en habile tacticien, déclare se rallier aux 4 francs de M. Schepfer. En abandonnant ce taux de 5 francs, il fait un sacrifice qui doit produire son effet. La proposition de M. Schepfer l'emporte haut la main. Après avoir décidé, par 19 voix contre 10, que les 3 fr. 50 de M. Keller sont insuffisants, l'assemblée adopte, par 24 voix contre 9, le taux de 4 francs.

Le Conseil des Etats s'occupe ensuite de la chaux militaire. C'est encore M. Keller qui est rapporteur de la commission. Ici aucune difficulté et aucune contradiction. L'assemblée ratifie in globo le projet d'arrêté décrétant que la Confédération livrera gratuitement une paire de souliers de marche à l'infanterie, une paire de bottes à la cavalerie, une paire de souliers de montagne aux troupes alpines et aux troupes de forteresse. De plus, une seconde paire de chaussures d'ordonnance sera mise à la disposition de ces mêmes troupes, à prix réduit. A cet effet, la Confédération entretient une réserve de guerre suffisante de chaussures fabriquées selon les prescriptions du Département militaire.

Cette nouvelle mesure sera évidemment saluée avec satisfaction par nos soldats. Elle imposera à la Confédération une dépense annuelle d'environ 1,700,000 francs.

M. Brügger (Grisons) émet à ce propos une

idée pratique. Il demande qu'une convention soit conclue avec les principales fabriques de chaussures du pays, pour qu'elles tiennent aussi à la disposition du public des chaussures fédérales.

Troisième objet intéressant l'armée. Le 1^{er} décembre dernier, le Conseil fédéral a pris, en vertu de ses pleins pouvoirs, un arrêté ainsi conçu : 1^o Jusqu'à nouvel ordre, le recrutement aura lieu au cours de l'année où l'homme atteint l'âge de 20 ans. 2^o Jusqu'à nouvel ordre, les obligations militaires commencent dans l'année où l'homme atteint l'âge de 21 ans.

En vertu de l'arrêté fédéral du 3 avril 1919, limitant les pleins pouvoirs, cette ordonnance du 1^{er} décembre est soumise à l'approbation des Chambres.

La commission recommande la ratification, à la condition que la mise en vigueur du nouvel arrêté ne se prolonge pas au-delà de l'année 1920.

A ce propos, le rapporteur, M. Boll (Schaffhouse) se livre à des considérations générales sur la nécessité de ne pas pousser trop loin le désarmement. L'ébranlement, provoqué dans le monde par cinq ans d'une effroyable guerre n'a pas retrouvé son assiette. Toutes les guerres d'ailleurs ont été suivies de secousses révolutionnaires ou de crises économiques. Actuellement, le danger d'une nouvelle crise nous menace aussi bien du dedans que du dehors. Ce n'est donc pas à l'heure d'affaiblir les institutions de la défense nationale.

M. Brügger s'associe pleinement à ces sages considérations du colonel schaffhouse. Il exprime, lui aussi, un vœu, c'est qu'on ne multiplie pas trop les exemptions du service.

Cela dit, l'arrêté du Conseil fédéral est sanctionné dans le sens indiqué par la commission.

Enfin, le Conseil des Etats aborde le plus gros morceau militaire de la journée, le budget des dépenses militaires. Après un magistral exposé de M. Keller, qui introduit la question dans un cadre de hautes considérations générales, l'entrée en matière est votée et, dans une séance de relevée, l'assemblée passe à l'examen des nombreuses modifications de détails proposées par la commission.

La succession de M. CALONDER

Le journal conservateur saint-gallois Ostschweiz montre de la tiédeur à l'égard de la revendication radicale saint-galloise concernant la succession de M. Calonder. Il écrit :

« En quoi le parti conservateur serait-il tenu de faire le tapisserie pour le compte du radicalisme saint-gallois et de se mettre en quatre pour lui aménager un fauteuil bien rembourré au Conseil fédéral ? Ce faisant, le parti conservateur se haïraient tout simplement la figure et s'ôterait la chance de faire avancer quelque jour un des siens pour le Conseil fédéral. Le radicalisme, jadis tout puissant en pays saint-gallois, n'a rien fait pour mériter de nous tant de bienveillance. »

« Et puis, on se demande s'il est vraiment indispensable que le parti radical, qui n'a plus la majorité, continue à fournir cinq membres du Conseil fédéral sur sept. »

L'Ostschweiz termine en plaçant sur la candidature de M. de Planta.

La candidature Haebelin

Le groupe radical a décidé de proposer la candidature de M. Haebelin pour le remplacement de M. Calonder. M. Pettavel, de Neuchâtel, conseiller aux Etats, a déclaré que la députation romande acceptait cette candidature.

Le groupe conservateur catholique se réunira mardi pour prendre position.

Le groupe socialiste s'abstiendra.

On sait que le comité radical envisageait aussi la candidature de M. Mechler, conseiller national saint-gallois, depuis que M. Robert Forrer avait fait savoir que sa santé ne lui permettait pas de se mettre à la disposition de ses amis.

Il était même question de présenter à la fois M. Haebelin et M. Mechler. Mais ce dernier a prévenu ses amis de faire abstraction de son nom, parce que ses idées en matière sociale n'avaient pas l'agrément général et éveillaient particulièrement la résistance de la Suisse romande.

La crise diplomatique et la Suisse

La Nouvelle Gazette de Zurich écrit que le conflit qui vient d'éclater au sujet de la livraison des personnages allemands réclamés par les Alliés est un sujet de graves préoccupations pour les pays neutres qui avoisinent l'Allemagne, à cause des répercussions que pourraient avoir sur eux les complications d'ordre intérieur que la crise actuelle est susceptible de déclencher en Allemagne. L'Europe est déjà, sous le rapport économique, dans un état de pression qui suffirait à motiver des plus vives inquiétudes. Il ne saurait être indifférent à personne que l'état intérieur d'un pays s'aggrave. On discerne par-

tout un profond désir de sortir du gâchis actuel. Mais, si les événements doivent empirer la situation, il pourrait arriver que le découragement s'emparât des esprits et que la bonne volonté présente cédât la place à une indifférence et à un fatalisme qui laisseraient libre cours aux pires éventualités.

L'Allemagne et les Alliés

La livraison des Allemands réclamés
Paris, 6 février.
(Havas.) — D'après le Petit Parisien, la lettre d'envoi jointe à la liste des coupables indique que l'Allemagne, en n'acceptant pas les clauses du traité, s'expose pour le moins à voir jouer l'article qui prévoit dans ce cas l'occupation des provinces rhénanes.

Le Petit Parisien ajoute que d'autres sanctions sont prévues.

Berlin, 5 février.
Le commandant en chef Noske publie la proclamation suivante :

« Conservons de la dignité ! Quelle que puisse être l'agitation provoquée dans la population par la demande d'extradition formulée par les gouvernements de l'Entente, j'espère que chacun saura garder toute la dignité imposée par la situation et s'abstiendra de toute manifestation à l'égard des membres des missions étrangères et des commissions militaires, de façon à ne pas m'obliger à prendre des mesures de protection. »

Berlin, le 5 février 1920.

Le commandant en chef : Noske.

Les trois balles de M. Erzberger

La justice qui enquête sur l'attentat dont M. Erzberger a été l'objet est extrêmement intriguée par le fait que voici :

Le meurtrier a déchargé deux fois son revolver sur le ministre ; or, il a été tiré trois balles ; on en a retrouvé deux dans l'automobile où se trouvait M. Erzberger et la radiographie accuse la présence d'une balle dans l'épaule de la victime.

D'où vient la troisième balle ?

Le mystère est l'objet d'une investigation serrée.

Une singulière action

Berlin, 5 février.
Le recteur de l'université de Berlin, Edouard Meyer, a retourné hier, date à laquelle la demande de livraison a été faite à l'Allemagne, les diplômes de docteur honoris causa que lui avaient conférés les universités d'Oxford, de Liverpool, de Saint-Andrews, de Chicago et d'Harvard, après les avoir déchirés.

M. Janson ministre de la guerre belge

Bruxelles, 4 février.
M. Masson, ministre de la guerre, vient de démissionner pour raison de santé. Il sera remplacé par M. Paul-Emile Janson, bâtonnier du barreau de Bruxelles et député libéral de Tournai.

Les catholiques italiens aux affaires

Rome, 5 février.
Un décret royal nomme le député catholique Longinotti, député de Brescia, membre du conseil supérieur du travail, en remplacement du député Victor-Emmanuel Orlandi, qui avait donné sa démission après son élévation à la présidence de la Chambre.

Les Italiens à Lourdes

Milan, 5 février.
Un pèlerinage italien partira pour Lourdes le 7 février. Il a à sa tête le cardinal-archevêque de Milan.

Foch à l'Académie française

Paris, 6 février.
(Havas.) — Hier jeudi, a eu lieu à l'Académie française, la réception du maréchal Foch, succédant au marquis de Vogüé. Dans son discours, le maréchal a reporté sur les armées françaises tout l'honneur dont il est l'objet. Selon la tradition il a prononcé l'éloge de son prédécesseur.

M. Poincaré, chargé de répondre au récipiendaire, a retracé la carrière de celui-ci, et glorifié le rôle décisif joué par lui durant la guerre. Il a également dit quelques mots élogieux des mémoires dans lesquels le maréchal a exposé notamment ses vues personnelles sur la paix à venir.

Les catholiques américains et l'Arménie

Milan, 5 février.
On mande de New-York à l'Italia :

Soixante-quinze évêques américains ont envoyé au président Wilson une protestation contre les tentatives de la conférence de la paix de priver l'Arménie d'un débouché sur la mer. La protestation demande que les Etats-Unis fassent ses démarches nécessaires pour empêcher l'exécution du projet.

LES ÉVÉNEMENTS DE RUSSIE

Un complot contre Lénine

London, 4 février.
Suivant certaines informations reçues ici, le gouvernement des soviets aurait fait fusiller, le 5 janvier, sept officiers des gardes rouges et notamment leur commandant, l'ancien colonel Malinovsky. Tous avaient servi dans l'armée impériale, ils étaient soupçonnés de vouloir s'emparer du Kremlin et d'arrêter Lénine et ses acolytes.

Après leur exécution à Moscou, les cadavres des sept officiers furent jetés dans la Moskova.

Une femme-bourreau

Paris, 4 février.
La participation soviétique des femmes à la terreur bolchéviste est un fait des plus curieux de la révolution russe. Voici, à ce propos, un cas typique, que cite un journal russe :

Le 4 décembre de l'année dernière, comparut à Odessa, devant le tribunal de l'armée des volontaires, la fameuse camarade Nora. C'est sous ce pseudonyme qu'était connue Hélène Feodorovna Grebennikova, fille d'un colonel russe et l'une des figures les plus atroces du bolchévisme. Elle travaillait dans la commission d'enquête d'Odessa. Elle torturait les malheureux prisonniers d'une manière abominable, les marquant au fer rouge et leur arrachant les ongles. Elle se vantait d'avoir tué de sa propre main, après des tourments sans nombre, plus de 700 personnes.

Toutes ces atrocités furent reconnues exactes par le tribunal de l'armée des volontaires.

Les Ukrainiens maîtres d'Odessa

Berne, 5 février.
(Bureau ukrainien.) — La prise de la ville d'Odessa a été faite après que la résistance des troupes de Denikine a été brisée. Les troupes régulières ukrainiennes, ensemble avec les insurgés ukrainiens du gouvernement de Cherson, ont commencé l'assaut de la ville dans la direction de Basiliouk et ont occupé la ville, après une lutte acharnée de plusieurs heures. La plus grande partie de la garnison a été faite prisonnière, le reste a fui sur territoire roumain et y a été désarmé.

L'entrée des troupes ukrainiennes a été saluée par la population avec un grand enthousiasme. Une division galicienne, avec le colonel Douvry Kit, est entrée la première, les autres détachements ukrainiens la suivirent. Le comité de la ville d'Odessa a fait au colonel Kit une réception cordiale comme à un libérateur, à quoi celui-ci a répondu que les Ukrainiens leur apportent la liberté et l'union avec la république ukrainienne libre et indépendante.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Un clergé historique

L'Observateur romain rend compte de la réception grandiose que les Polonais ont faite aux cardinaux Dabior et Kakowski à leur retour à Varsovie. Les deux princes de l'Eglise ont été harangués par le nonce pontifical, Mgr Ratti, archevêque de Lemberg, l'évêque suffragant de Varsovie, le président de la Diète, le président du ministère, le syndic de Varsovie et le président de la société des ouvriers catholiques. Pendant l'office solennel qui eut lieu à la cathédrale, le maréchal Ruszkiewicz, président de la Diète, alluma le cierge que les cardinaux avaient rapporté de Rome. Ce cierge a toute une histoire. Il fut offert à Pie IX, en 1867, par un pèlerinage polonais, à l'occasion de la canonisation de saint Joseph. Pie IX rendit le cierge aux Polonais en leur disant : « Conservez-le au collège polonais de Rome jusqu'à ce qu'il soit de nouveau porté à Varsovie pour y être allumé le jour où la Pologne aura reconquis son indépendance. »

Ce cierge fut en effet gardé à Rome jusqu'aux premiers jours du mois de janvier dernier. Au récent consistoire, Benoît XV chargea les deux nouveaux cardinaux polonais de le reporter à Varsovie.

Ce fut un moment solennel, écrit l'Observateur, que celui où le premier magistrat de la Pologne alluma ce cierge historique, durant la première messe pontificale du cardinal primat de la Pologne, Mgr Dabior. Toutes les cloches de la ville se mirent en branle ; dans la cathédrale, beaucoup pleuraient d'émotion. De tous les cœurs, une prière reconnaissante montait vers Dieu, la prière de la Pologne ressuscitée.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Mortel accident de chasse

Un terrible accident de chasse s'est produit dans les bois de Fontaines (Côte d'Or). Croyant tirer un sanglier, M. Mortier, brasseur-forestier, a tué un autre chasseur, M. Montenoit, adjoint au maire de la commune.

Sur les ruines d'un édifice

Une église en ruines s'est écroulée à Bantzes (Bretagne), ensevelissant plusieurs enfants sous les débris. L'un d'eux, âgé de dix ans, a été tué, un autre a été grièvement blessé.

Disparition mystérieuse

Mlle Jeanne de Kay, fille de M. John de Kay, ce millionnaire américain qui faisait de la propagande humanitaire en Suisse, notamment dans la Feuille de Genève, a disparu du domicile paternel, à Chicago, sans laisser de trace. On craint qu'elle n'ait été victime d'un crime.

M. John de Kay séjourne en Lucerne

Une très désagréable mésaventure vient d'arriver aux époux Pierron, cultivateurs à Bellefontaine (Vosges).

Ayant eu à s'absenter une partie de la journée, et dans la crainte d'une visite possible de malfaiteurs, les époux Pierron cachèrent dans le fourneau-potager leurs économies, soit 20,000 francs, en bons de la défense nationale. Ignorante du fait, la jeune fille alluma le feu pour préparer le repas. Les époux Pierron ne possèdent pas les numéros des bons dérobés.

Un drame inconnu

Le New-York Herald de Paris apprend de Bruxelles qu'un incendie a détruit l'école normale de Nivelles, la plus grande école normale belge. Un professeur et six élèves ont trouvé la mort dans les flammes. De nombreux élèves ont été blessés en sautant des fenêtres. On craint qu'il n'y ait d'autres victimes.

Catastrophe de chemin de fer

Un train-express a tamponné à Perigny (Côte-d'Or), un train de marchandises à l'arrêt. Trois wagons de première et deuxième classes ont été démolis. On compte 17 morts et 30 blessés.

SUISSE

L'affaire de la Ligue nationale

Le juge d'instruction de Genève a fait arrêter un sieur J., représentant de commerce, Genevois, qui avait été chargé de la livraison du

LA CRAINTE DU TIGRE

On s'étonne que la Chambre française n'ait pas montré plus de gratitude à celui qui, dit-on, l'avait fait élire. Mais le Tigre n'avait aucune confiance en ceux qui lui devaient leur existence parlementaire.

A un député qui n'avait pas voulu tenter la chance des dernières élections, il disait, bien avant le Congrès :

« Bah ! vous n'attendez pas longtemps à attendre. Cette Chambre sera tout à fait ingouvernable et ira vite à la dissolution. »

Et c'est le principal argument dont se servit M. Briand pour mener dans les couloirs sa campagne contre le Tigre : « Quelle est, disait-il, la seule chose qui lui manque encore pour être absolument original ? C'est de faire une dissolution. Il la ferait dans six mois, s'il était Président de la République. »

MOT DE LA FIN

Entre comédiens :

— Tu joues ton rôle avec beaucoup de naturel, sauf à un endroit.

— Lequel ?

— Au troisième acte, quand tu refuses de boire un verre.

LA SANTÉ PUBLIQUE

L'Influenza

Le Conseil d'Etat de Berne s'est occupé des mesures à prendre contre l'influenza dont on signale la réapparition. L'épidémie ayant pris une extension très anormale, le gouvernement a renoncé à décréter des mesures pour tout le canton. Il a autorisé les communes à prendre les mesures nécessaires dans le cas où la grippe s'étendrait fortement dans leur rayon, en interdisant les assemblées, les danses publiques, etc.

Le Conseil fédéral a autorisé les cantons et les municipalités à autoriser toutes les manifestations qui peuvent entraîner la réunion d'un grand nombre de personnes dans un même lieu ou un même local, telles que représentations théâtrales ou cinématographiques, concerts, réunions publiques, danses publiques, fêtes populaires, foires, marché, etc.

Dans le canton de Soleure, le nombre des cas de grippe et d'épidémie épidémique s'élevait à fin janvier à 261. On ne signale jusqu'à maintenant qu'un cas mortel pour chaque genre de maladie. Depuis lors, la grippe a pris une vaste extension. Le gouvernement a défendu les bals et mascarades à l'occasion du carnaval. Les communes sont autorisées à ordonner la fermeture des théâtres, des cinémas et des écoles.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le complot municipal

La deuxième Commission du Conseil municipal de Paris s'est occupée de la question de la mise en vente de 250,000 complots qui lui sont proposés. Deux conseillers prud'hommes très experts ont examiné ces complots. La qualité en a été jugée excellente, mais la coupe paraît à laisser un peu à désirer.

Il y aura six tailles et six couleurs différentes. Le prix serait de 160 à 170 francs. A titre d'essai, la deuxième Commission a décidé qu'on pourrait faire l'achat de 50,000 complots.

PETITE CAZETTE

Découvert d'un disparu de la guerre

Le maire de Cyoing (France du Nord) vient de recevoir, de la commission militaire française de recherches des disparus, de Hanovre, en Allemagne, la nouvelle que le nommé Jean-Baptiste Sien, domicilié à Cyoing, marié et père de trois enfants, avait été retrouvé en Allemagne. Mobilisé le 3 août 1914, au 1^{er} régiment territorial d'infanterie, Sien, fait prisonnier à Maudouze, n'avait plus donné signe de vie. Sa femme est décédée pendant l'occupation.

Le prisonnier s'était mis au service d'un cultivateur allemand ; il a reçu l'ordre de rentrer en France.

La candidature des princes de Teck

Les Alliés excluent un retour des Habsbourg. Il est possible que le choix de la prochaine Assemblée nationale hongroise — qui est monarchiste en très grande majorité — se porte sur un représentant d'une dynastie étrangère qui serait, par exemple, apparenté à une des maisons régnantes des Etats alliés.

Tel serait, par exemple, le cas des ducs de Teck, d'origine wurtembergeoise, mais d'abord apparentés à la famille royale anglaise.

ÉCHOS DE PARTOUT

L'ORDRE DU JOUR CONTRE LA VIE CHÈRE

De Clément Vautel :

Où est le Jofire tranquille et tété, qui, d'accord avec un Gallieni audacieux et inspiré, signera un ordre du jour économique calqué sur celui de la Marine :

« Il ne s'agit pas de reculer, mais de résister obstinément aux attaques de l'ennemi, en attendant le moment où nous pourrions marcher vers la vie moins chère. »

« Désormais, aucune augmentation de prix pour quoi que ce soit ne sera plus permise. »

« Tout producteur, commerçant, patron, travailleur, etc., devra tenir sur sa position actuelle et tenir plutôt que de céder à la tentation de gagner plus au détriment du reste de la nation. »

LA CRAINTE DU TIGRE

On s'étonne que la Chambre française n'ait pas montré plus de gratitude à celui qui, dit-on, l'avait fait élire. Mais le Tigre n'avait aucune confiance en ceux qui lui devaient leur existence parlementaire.

A un député qui n'avait pas voulu tenter la chance des dernières élections, il disait, bien avant le Congrès :

« Bah ! vous n'attendez pas longtemps à attendre. Cette Chambre sera tout à fait ingouvernable et ira vite à la dissolution. »

Et c'est le principal argument dont se servit M. Briand pour mener dans les couloirs sa campagne contre le Tigre : « Quelle est, disait-il, la seule chose qui lui manque encore pour être absolument original ? C'est de faire une dissolution. Il la ferait dans six mois, s'il était Président de la République. »

MOT DE LA FIN

Entre comédiens :

— Tu joues ton rôle avec beaucoup de naturel, sauf à un endroit.

— Lequel ?

— Au troisième acte, quand tu refuses de boire un verre.

LA SANTÉ PUBLIQUE

L'Influenza

Le Conseil d'Etat de Berne s'est occupé des mesures à prendre contre l'influenza dont on signale la réapparition. L'épidémie ayant pris une extension très anormale, le gouvernement a renoncé à décréter des mesures pour tout le canton. Il a autorisé les communes à prendre les mesures nécessaires dans le cas où la grippe s'étendrait fortement dans leur rayon, en interdisant les assemblées, les danses publiques, etc.

Le Conseil fédéral a autorisé les cantons et les municipalités à autoriser toutes les manifestations qui peuvent entraîner la réunion d'un grand nombre de personnes dans un même lieu ou un même local, telles que représentations théâtrales ou cinématographiques, concerts, réunions publiques, danses publiques, fêtes populaires, foires, marché, etc.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le complot municipal

La deuxième Commission du Conseil municipal de Paris s'est occupée de la question de la mise en vente de 250,000 complots qui lui sont proposés. Deux conseillers prud'hommes très experts ont examiné ces complots. La qualité en a été jugée excellente, mais la coupe paraît à laisser un peu à désirer.

Il y aura six tailles et six couleurs différentes. Le prix serait de 160 à 170 francs. A titre d'essai, la deuxième Commission a décidé qu'on pourrait faire l'achat de 50,000 complots.

PETITE CAZETTE

Découvert d'un disparu de la guerre

Le maire de Cyoing (France du Nord) vient de recevoir, de la commission militaire française de recherches des disparus, de Hanovre, en Allemagne, la nouvelle que le nommé Jean-Baptiste Sien, domicilié à Cyoing, marié et père de trois enfants, avait été retrouvé en Allemagne. Mobilisé le 3 août 1914, au 1^{er} régiment territorial d'infanterie, Sien, fait prisonnier à Maudouze, n'avait plus donné signe de vie. Sa femme est décédée pendant l'occupation.

Le prisonnier s'était mis au service d'un cultivateur allemand ; il a reçu l'ordre de rentrer en France.

La candidature des princes de Teck

Les Alliés excluent un retour des Habsbourg. Il est possible que le choix de la prochaine Assemblée nationale hongroise — qui est monarchiste en très grande majorité — se porte sur un représentant d'une dynastie étrangère qui serait, par exemple, apparenté à une des maisons régnantes des Etats alliés.

Tel serait, par exemple, le cas des ducs de Teck, d'origine wurtembergeoise, mais d'abord apparentés à la famille royale anglaise.

ÉCHOS DE PARTOUT

L'ORDRE DU JOUR CONTRE LA VIE CHÈRE

De Clément Vautel :

Où est le Jofire tranquille et tété, qui, d'accord avec un Gallieni audacieux et inspiré, signera un ordre du jour économique calqué sur celui de la Marine :

« Il ne s'agit pas de reculer, mais de résister obstinément aux attaques de l'ennemi, en attendant le moment où nous pourrions marcher vers la vie moins chère. »

« Désormais, aucune augmentation de prix pour quoi que ce soit ne sera plus permise. »

« Tout producteur, commerçant, patron, travailleur, etc., devra tenir sur sa position actuelle et tenir plutôt que de céder à la tentation de gagner plus au détriment du reste de la nation. »

LA CRAINTE DU TIGRE

On s'étonne que la Chambre française n'ait pas montré plus de gratitude à celui qui, dit-on, l'avait fait élire. Mais le Tigre n'avait aucune confiance en ceux qui lui devaient leur existence parlementaire.

A un député qui n'avait pas voulu tenter la chance des dernières élections, il disait, bien avant le Congrès :

« Bah ! vous n'attendez pas longtemps à attendre. Cette Chambre sera tout à fait ingouvernable et ira vite à la dissolution. »

Et c'est le principal argument dont se servit M. Briand pour mener dans les couloirs sa campagne contre le Tigre : « Quelle est, disait-il, la seule chose qui lui manque encore pour être absolument original ? C'est de faire une dissolution. Il la ferait dans six mois, s'il était Président de la République. »

MOT DE LA FIN

Entre comédiens :

— Tu joues ton rôle avec beaucoup de naturel, sauf à un endroit.

— Lequel ?

— Au troisième acte, quand tu refuses de boire un verre.

LA SANTÉ PUBLIQUE

L'Influenza

Le Conseil d'Etat de Berne s'est occupé des mesures à prendre contre l'influenza dont on signale la réapparition. L'épidémie ayant pris une extension très anormale, le gouvernement a renoncé à décréter des mesures pour tout le canton. Il a autorisé les communes à prendre les mesures nécessaires dans le cas où la grippe s'étendrait fortement dans leur rayon, en interdisant les assemblées, les danses publiques, etc.

Le Conseil fédéral a autorisé les cantons et les municipalités à autoriser toutes les manifestations qui peuvent entraîner la réunion d'un grand nombre de personnes dans un même lieu ou un même local, telles que représentations théâtrales ou cinématographiques, concerts, réunions publiques, danses publiques, fêtes populaires, foires, marché, etc.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le complot municipal

La deuxième Commission du Conseil municipal de Paris s'est occupée de la question de la mise en vente de 250,000 complots qui lui sont proposés. Deux conseillers prud'hommes très experts ont examiné ces complots. La qualité en a été jugée excellente, mais la coupe paraît à laisser un peu à désirer.

Il y aura six tailles et six couleurs différentes. Le prix serait de 160 à 170 francs. A titre d'essai, la deuxième Commission a décidé qu'on pourrait faire l'achat de 50,000 complots.

PETITE CAZETTE

Découvert d'un disparu de la guerre

Le maire de Cyoing (France du Nord) vient de recevoir, de la commission militaire française de recherches des disparus, de Hanovre, en Allemagne, la nouvelle que le nommé Jean-Baptiste Sien, domicilié à Cyoing, marié et père de trois enfants, avait été retrouvé en Allemagne. Mobilisé le 3 août 1914, au 1^{er} régiment territorial d'infanterie, Sien, fait prisonnier à Maudouze, n'avait plus donné signe de vie. Sa femme est décédée pendant l'occupation.

Le prisonnier s'était mis au service d'un cultivateur allemand ; il a reçu l'ordre de rentrer en France.

La candidature des princes de Teck

Les Alliés excluent un retour des Habsbourg. Il est possible que le choix de la prochaine Assemblée nationale hongroise — qui est monarchiste en très grande majorité — se porte sur un représentant d'une dynastie étrangère qui serait, par exemple, apparenté à une des maisons régnantes des Etats alliés.

Tel serait, par exemple, le cas des ducs de Teck, d'origine wurtembergeoise, mais d'abord apparentés à la famille royale anglaise.

ÉCHOS DE PARTOUT

L'ORDRE DU JOUR CONTRE LA VIE CHÈRE

De Clément Vautel :

Où est le Jofire tranquille et tété, qui, d'accord avec un Gallieni audacieux et inspiré, signera un ordre du jour économique calqué sur celui de la Marine :

« Il ne s'agit pas de reculer, mais de résister obstinément aux attaques de l'ennemi, en attendant le moment où nous pourrions marcher vers la vie moins chère. »

« Désormais, aucune augmentation de prix pour quoi que ce soit ne sera plus permise. »

« Tout producteur, commerçant, patron, travailleur, etc., devra tenir sur sa position actuelle et tenir plutôt que de céder à la tentation de gagner plus au détriment du reste de la nation. »

LA CRAINTE DU TIGRE

On s'étonne que la Chambre française n'ait pas montré plus de gratitude à celui qui, dit-on, l'avait fait élire. Mais le Tigre n'avait aucune confiance en ceux qui lui devaient leur existence parlementaire.

A un député qui n'avait pas voulu tenter la chance des dernières élections, il disait, bien avant le Congrès :

« Bah ! vous n'attendez pas longtemps à attendre. Cette Chambre sera tout à fait ingouvernable et ira vite à la dissolution. »

Et c'est le principal argument dont se servit M. Briand pour mener dans les couloirs sa campagne contre le Tigre : « Quelle est, disait-il, la seule chose qui lui manque encore pour être absolument original ? C'est de faire une dissolution. Il la ferait dans six mois, s'il était Président de la République. »

MOT DE LA FIN

Entre comédiens :

— Tu joues ton rôle avec beaucoup de naturel, sauf à un endroit.

— Lequel ?

— Au troisième acte, quand tu refuses de boire un verre.

LA SANTÉ PUBLIQUE

L'Influenza

Le Conseil d'Etat de Berne s'est occupé des mesures à prendre contre l'influenza dont on signale la réapparition. L'épidémie ayant pris une extension très anormale, le gouvernement a renoncé à décréter des mesures pour tout le canton. Il a autorisé les communes à prendre les mesures nécessaires dans le cas où la grippe s'étendrait fortement dans leur rayon, en interdisant les assemblées, les danses publiques, etc.

Le Conseil fédéral a autorisé les cantons et les municipalités à autoriser toutes les manifestations qui peuvent entraîner la réunion d'un grand nombre de personnes dans un même lieu ou un même local, telles que représentations théâtrales ou cinématographiques, concerts, réunions publiques, danses publiques, fêtes populaires, foires, marché, etc.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le complot municipal

FRIBOURG

La Columbia et le Pape

La Columbia, société d'étudiants américains à l'université de Fribourg, a reçu une magnifique lettre autographe de Benoît XV. Le Saint-Père remercie ces jeunes gens de l'adresse qu'ils lui ont envoyée à l'occasion du 27 novembre, jour d'actions de grâces du peuple américain. L'« *Oservatore romano* », qui publie le texte de la lettre pontificale, loue la façon dont les étudiants américains de notre ville ont célébré cette fête d'action de grâces en invitant tous les étudiants et professeurs de l'université à remercier Dieu et à resserrer entre les peuples qu'ils représentent les liens de la charité et de la paix chrétiennes. Dans leur adresse au Pape, les étudiants américains avaient émis le vœu que les prédicateurs du prochain carême fissent une fois par semaine un sermon approprié sur l'excellence, le devoir et les bienfaits de la charité, afin de hâter le retour de la paix parmi les peuples et les individus. « Il est souverainement nécessaire, déclare le Saint-Père dans sa réponse à la Columbia, que la charité soit excitée et rallumée dans tous les cœurs, afin que les haïnes entre les peuples s'éteignent complètement et que la paix heureuse et durable s'établisse finalement sur toute la terre, en même temps que le règne de Notre-Seigneur Jésus. C'est pourquoi nous faisons le vœu que, à l'exemple des braves étudiants, le plus grand nombre possible d'hommes travaillent de toutes leurs forces à rallumer partout la flamme de la charité. Selon le désir des étudiants, nous voudrions que, durant le carême, les prédicateurs recommandent vivement la loi de la charité. »

Mutualité scolaire de Fribourg

Les parents des mutualistes scolaires sont informés que, par décision de l'Assemblée générale du 30 janvier dernier, la cotisation est fixée à 0,25 fr. par semaine, à dater du 1^{er} janvier 1920 ; 0,20 fr. constitue la part maladie et 0,05 fr. l'épargne obligatoire. Cette décision a été motivée par les charges fort onéreuses qui incombent à la caisse-maladie par suite de l'épidémie de grippe et de l'augmentation du tarif médical. Chaque mutualiste aura donc à verser en février, à son maître de classe, un complément de 0,60 fr. pour les 6 cotisations de janvier. Ce complément de 0,10 fr. s'applique également aux cotisations dont le paiement a été anticipé.

Les membres qui ne fréquentent plus les classes primaires effectueront, au plus tôt, leur versement au Secrétariat scolaire. Ecole du Bourg-Varis.

L'excellent rapport du comité de direction sur l'activité de la « Jeunesse prévoyante » durant l'année 1919 démontre que la mutualité scolaire a pris cette année une extension fort réjouissante. Les adhésions nouvelles enregistrées à la rentrée des classes se sont élevées à 490 dont 180 pour les écoles réformées. L'effectif de la société est ainsi porté à 1309 membres, soit 686 garçons et 623 filles, contre 888 à la clôture de l'exercice précédent.

Ce brillant résultat est attribué au fait que l'idée mutualiste s'enracine de plus en plus dans l'esprit de la population. L'épidémie de grippe qui a sévi si longuement et si cruellement, a d'ailleurs dessillé les yeux de nombreux parents en leur démontrant les avantages multiples qu'offre la caisse de maladie de la « Jeunesse prévoyante ». D'autre part, les autorités cantonales en ont signalé toute l'importance en décrétant une loi qui va rendre la mutualité obligatoire dans toutes les écoles du canton.

La fermeture des magasins

Le Cartel fribourgeois des sociétés d'employés nous mande qu'il vient d'engager une procédure en vue d'obtenir la fermeture des magasins tous les samedis, dès 6 heures du soir.

Le Cartel, en faisant cette publication, veut offrir au public le temps et l'occasion de faire connaître son opinion à ce sujet. Il cite que la ville de Berne a déjà avancé la fermeture de ses magasins, le samedi soir, à 5 heures et il ajoute :

« Nous sommes d'ailleurs persuadés que le public fribourgeois tout entier hâtera la solution de la question par une juste compréhension de l'intérêt social de la mesure que nous demandons en faveur d'une classe fort intéressante de travailleurs, celle des commerçants de détail et de leurs employés. Au moment où se généralise de plus en plus la semaine dite « anglaise » ou du « samedi après midi libre », il nous paraît de toute opportunité et de toute équité surtout de faire bénéficier des mêmes avantages, dans la mesure du possible, toutes les catégories de citoyens. »

« On se souvient que l'arrêté fédéral du 12 avril 1918 concernant la fermeture des magasins avait rencontré une assez vive opposition un peu dans tous les milieux de la société et cependant comme le faisait remarquer le Conseil d'Etat du canton de Fribourg dans son message du 22 avril 1919 au Grand Conseil :

« Contrairement aux craintes qui s'étaient manifestées dans certains milieux, on peut remarquer d'une manière générale que la diminution des heures du travail dans le commerce et l'industrie, lorsque cette limitation reste dans de sages normes, n'enlève pas la production et le commerce dans les proportions que l'on redoutait à certaine époque de l'histoire de la réglementation du travail. Le même message dit plus loin : « D'autre part il s'est vérifié que le consommateur n'a pas eu à souffrir des restrictions imposées à la suite des circonstances que nous venons de rappeler. »

Telles sont les considérations que fait valoir le Cartel fribourgeois des sociétés d'employés. La parole est maintenant aux patrons et au public.

A la mémoire de M. Felgenwarter

L'Academia organise pour dimanche, 8 février, à 4 h. de l'après-midi, dans la grande salle du Cercle catholique, une soirée en l'honneur de M. le conseiller national Dr Felgenwarter. Les amis et bienfaiteurs de l'Université y sont cordialement invités. Le programme de la fête est de très beaux compositions. M. le Dr Beck et M. le Dr Ahy prononceront des discours.

Lts employés de tramways

Dans sa dernière assemblée générale, la section de Fribourg de l'Union Romande des employés des Tramways a décidé, à l'unanimité, de ne pas adhérer pour le moment à la V. N. P. (Verband des Nebenbahnenpersonals), mais, par contre, s'est prononcé pour le maintien de l'Union romande, telle qu'elle a existé jusqu'à ce jour.

Les conférences

La deuxième conférence de M. de Montenach, qui devait avoir lieu dimanche prochain, est renvoyée à plus tard, en raison d'une indisposition du conférencier.

Subscription pour la chapelle du Sacré-Coeur, à Posieux

Anonymous, 5 fr.; Anonymous d'Espayvillers (Jura Bernois), 10 fr.; M^{lle} M. J. Prez-vers-Siviriez, 2 fr.; Anonymous, 1 fr.; De Saint-Sylvestre (Sionne), 6 fr.; Anonymous, 1 fr.; Anonymous, 3 fr.; Liste continuée par M^{lle} Hélène Blanc, 36 fr.

Les dons peuvent être envoyés à Mgr Esseiva, R^{me} Prévôt ; à la Librairie catholique ; au Bureau des Œuvres du Sacré-Coeur, 249, rue de Morat ; ou versés au Compte de chèques N^o 54, Fribourg.

SOCIÉTÉ DE FRIBOURG

Musique « La Concordia ». — Ce soir, vendredi, à 8 h. 1/2, répétition et assemblée.

Cartel fribourgeois des sociétés d'employés.

Assemblée des délégués et des sous-commissions nommées pour l'étude du projet de Convention de salaires, ce soir à 8 h. 1/2, présides au Café du Marché 1^{er}.

Fédération suisse des Employés postaux. Section Fribourg. — Les membres de notre section sont priés d'assister à l'assemblée extraordinaire du personnel fédéral samedi, 7 février, à 8 h. 30, Hôtel du Faucon. Ordre du jour : Allocations de renchérissement pour 1920. Nouvelle loi sur la durée du travail.

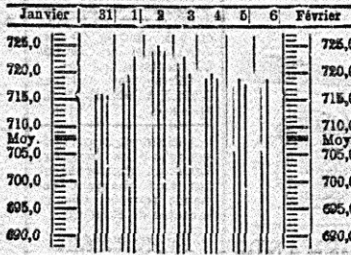
Calendrier

Samedi 7 février
Saint ROUALD, abbé

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 6 février

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

Date	31	1	2	3	4	5	6
7 h. m.	2	4	-1	-4	-4	0	7
11 h. m.	6	3	1	0	-1	1	11
7 h. s.	7	1	2	2	-1	2	7

TEMPS PROBABLE

Zurich, 6 février, midi.
Brumeux ; température vers zéro.

Buvez le
STIMULANT
Apéritif au vin et quinquina

Contre
Refroidissements
Influenza
Affections des Poumons
employez le
SIROP PIVIGA
„ZYMA“

Complètement inoffensif, d'un goût agréable et d'une valeur éprouvée.
Recommandé par les médecins
Se trouve dans toutes les pharmacies

NE PORTEZ PLUS VOTRE BANDAGE

Si vous êtes atteint de cette décourageante infirmité nommée hernie, ne manquez pas d'envoyer aujourd'hui même votre adresse à l'Institut orthopédique, Division 205,7 rue Eugène Carrière, à Paris. Vous recevrez gratis et franco, discrètement emballé, sans marques extérieures, la nouvelle méthode du docteur Libet-Garigue, l'éminent spécialiste heriaire de la Faculté de médecine de Paris. Avec cette précieuse méthode, vous n'aurez plus besoin de porter de bandages gênants ou de courir les risques d'une opération. Vous avez intérêt à écrire tout de suite, puisque cela ne vous coûte rien et ne vous engage à rien.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

L'Allemagne et les Alliés

La livraison des Allemands réclamés

Milan, 6 février.

Suivant le correspondant spécial du *Corriere della Sera* à Paris, la note élaborée par les juriconsultes alliés concernant le châtiment des coupables ne demande pas expressément la livraison des coupables aux Alliés. « Dans leurs conférences récentes, les spécialistes en droit international des pays alliés, à l'exception des Français, paraissent être arrivés à l'avis de laisser à l'Allemagne elle-même le soin de procéder contre ses ressortissants qui ont violé le droit des gens, sur la base de la liste d'accusation des Alliés. L'article 228 aura permis, avec un peu de bonne volonté, cette interprétation. Une procédure propre du gouvernement allemand contre les coupables aurait peut-être satisfait les Alliés. La proposition de mettre cette interprétation dans la note a été repoussée, sur l'insistance de la France. Notamment, les Américains et le Japonais ne se sont opposés qu'à la poursuite contre les Allemands coupables. Les Italiens ont, en général, posé très peu de revendications et ne se sont rattachés que pour des raisons de solidarité avec les Alliés à cette note. Les Anglais ne paraissent pas aussi déterminés d'insister sur leurs revendications, qu'il y a quelques mois. La liste a dû être remise par respect pour le traité de paix, mais il ne fallait pas la prendre aussi au tragique ainsi que les Allemands l'ont fait. Bien que la lettre d'accompagnement ne renonce pas expressément aux coupables, elle ne les demande pas non plus, et de ses dispositions fait même entrevoir très clairement la possibilité d'une issue conciliante. Cette disposition constate que l'application de l'article 228 du traité de paix de Versailles formera l'objet de nouvelles communications. On s'attend donc dans les cercles diplomatiques de Paris à ce que le gouvernement allemand agisse avec moins de précipitation que le baron de Lersner.

Bâle, 6 février.

Une agence de presse allemande reproduit une information d'un journal berlinois selon laquelle l'Entente serait prête à déferer les coupables réclamés par elle à une cour de justice neutre. Le choix du pays où siégerait celle-ci n'aurait pas encore été fait, mais, dans des sphères gouvernementales, on aurait parlé de la Suisse, laquelle aurait donné son acceptation, non officielle, il est vrai.

Renseignements pris auprès d'une personnalité officielle à Berne, la *National Zeitung* écrit à ce sujet : « Nous sommes autorisés à opposer à cette information le démenti le plus catégorique et nous pouvons affirmer qu'il n'y a là pas un mot de vrai. »

Londres, 6 février.

(Havas.) — L'agence Reuter annonce qu'aucune nouvelle mesure ne sera prise en ce qui concerne la liste des coupables présentée à l'Allemagne jusqu'à ce que les représentants des Alliés, actuellement à Berlin, aient fourni leur avis à ce sujet.

L'extradition de Guillaume II

Londres, 6 février.

(Havas.) — L'Agence Reuter est informée, au sujet de la déconartion faite par sir Auckland Geddes, le 4 février, qu'aucun plan définitif n'a été étudié pour exiger de la Hollande, au cas où celle-ci persisterait dans son refus d'extraire l'ex-empereur, qu'elle le transporte dans une île lointaine néerlandaise.

Une nouvelle note à la Hollande sur le cas de Guillaume II a été élaborée, mais elle ne sera pas présentée avant que les premiers ministres alliés se soient de nouveau réunis. Il est probable que cette réunion aura lieu d'ici une dizaine de jours à Londres.

La Haye, 6 février.

(Havas.) — A la première Chambre, M. van Kol, socialiste, tout en approuvant le refus opposé à la demande d'extradition de l'ex-empereur, a déclaré regretter « que le plus grand malfauteur de l'histoire, un homme sans morale ni conscience qui a trahi des serments d'Etat et son propre pays, qui est responsable de la mort de dix millions d'hommes et de blessures à douze millions d'autres », puisse vivre librement en Hollande. « Cependant, a-t-il ajouté, le gouvernement doit examiner si l'internement de l'ex-empereur ne serait pas désirable comme étranger dangereux pour la tranquillité du pays. » Il se montrerait disposé à coopérer à sa mise en jugement dès que la Société des nations aura trouvé un mode régulier de procédure. Le premier ministre, M. Ruys de Beerenbrouck, a répondu que le gouvernement ne peut pas faire de déclarations actuellement ; « la réponse à la demande d'extradition a été mûrement réfléchi et elle ne pouvait être autre que celle qui a été donnée. »

M. Millerand se rendrait à Londres

Londres, 6 février.

(Havas.) — Les journaux annoncent que M. Millerand arrivera à Londres mercredi prochain. M. Albert Thomas doit arriver aujourd'hui.

Le plébiscite du Schleswig

Flessbourg, 6 février.

(Wolff.) — 109,745 votants doivent participer régulièrement au plébiscite, dans la première zone du Schleswig.

Mission des Alliés en Autriche

Vienne, 6 février.

(B. C. V.) — Le ministre plénipotentiaire autrichien à Paris a reçu une note signée de M. Millerand, communiquant que la conférence des ambassadeurs, émise des graves nouvelles venues des combats de la Hongrie occidentale attribués à l'Autriche, a décidé l'envoi immédiat d'une

mission militaire allée dans ces régions. « Les officiers alliés, dit cette note, assureront la protection de la population contre les excès des fonctionnaires et des éléments magyars ; leur présence témoignera de la volonté qui a l'Entente de ne pas laisser remettre en question les décisions sanctionnées par le traité de paix. L'Entente a confiance qu'il suffira de l'envoi de cette mission pour prévenir, désormais, le renouvellement des excès dont on a eu connaissance. »

La générosité d'une ville anglaise

Bradford, 6 février.

(Havas.) — La municipalité aurait décidé d'hospitaliser, pendant 12 mois, un millier d'enfants affamés de l'Europe centrale.

La Ligue des nations

Londres, 6 février.

(Havas.) — La seconde session du Conseil de la Ligue des nations s'ouvrira le 11 février au Palais de Saint-James, sous la présidence de M. Léon Bourgeois. Les séances dureront trois jours. A la séance d'inauguration, on procédera à l'élection du bureau, dont M. Balfour sera président. Elle sera publique. D'importantes questions seront étudiées, notamment celles de Danzig et du bassin de la Sarre, dans une séance privée. Les solutions intervenues seront communiquées le lendemain en séance publique.

M. Balfour représentera l'Angleterre, le vicomte Chinda, ambassadeur du Japon à Londres, le Japon, le sénateur Ferraris l'Italie, M. Hymans la Belgique, M. Bourgeois arrivera lundi soir à Londres, accompagné du baron Clauzel, secrétaire d'ambassade, et d'un secrétaire.

Paris, 6 février.

(Havas.) — Un décret, rendu sur la proposition du président du Conseil, confère au représentant de la République au Conseil de la Société des nations le rang d'ambassadeur.

Le pacte de Londres

Londres, 6 février.

(Havas.) — Dans un discours qu'il a prononcé jeudi soir à Paisley, M. Asquith a revendiqué la responsabilité du traité secret conclu avec l'Italie en 1915 et généralement connu sous le nom de « Pacte de Londres ». M. Asquith a déclaré que ce traité, conclu en temps de guerre, se justifiait tout aussi bien au point de vue historique qu'au point de vue stratégique et qu'il a eu pour résultat de faire ranger l'Italie aux côtés des Alliés.

A la Chambre italienne

Rome, 6 février.

(Stefani.) — La Chambre a commencé la discussion des interpellations sur la politique étrangère. Les journaux annoncent que M. Nitti répondra aujourd'hui aux orateurs.

L'emprunt italien

Rome, 6 février.

(Stefani.) — Le délai de souscription à l'emprunt national est prorogé jusqu'au 20 février pour le royaume, les Etats européens, pays étrangers et colonies du bassin de la Méditerranée ; jusqu'au 10 avril pour les autres pays et colonies.

Suspension de la cote officielle en Italie

Rome, 6 février.

(Stefani.) — En présence de la situation des changes, la cote officielle est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Dans l'armée italienne

Milan, 6 février.

On mande de Bari au *Corriere della Sera* : « Il parait que les trois officiers arrêtés à Bari et qui appartiennent à la légion de d'Annunzio faisaient partie d'une véritable expédition d'officiers et de marins envoyés dans plusieurs villes d'Italie en vue de procurer des hommes et de nouveaux moyens pour l'entreprise de d'Annunzio, et de soutenir la nécessité de la dictature militaire. »

Les prisonniers en Russie

Londres, 6 février.

On mande de Copenhague que les prisonniers français, serbes, roumains, etc, qui se trouvent en Russie recevront dans une dizaine de jours des vivres et des vêtements chauds. Des arrangements auraient été pris à ce sujet par Litvinof avec des gouvernements respectifs.

En Sibirie

Prague, 6 février.

Le ministre des affaires étrangères a reçu du général Janin une dépêche informant que les troupes tchéco-slovaques en Sibirie ne participent plus aux opérations et que les dispositions nécessaires sont prises pour leur rassemblement et leur rapatriement.

Les Américains à Prague

Prague, 6 février.

Le journal *Ceske Slovo* annonce que 42 cafés et restaurants de Prague ont été vendus, pour la plupart à des Américains.

La grippe en Prusse rhénane

Essen, 6 février.

(Wolff.) — La grippe sévit à Essen avec une grande intensité. Dix cas mortels ont été signalés jeudi.

Au pôle en aéroplane

Milan, 6 février.

On mande de Londres au *Sicelo* : « Un groupe de savants anglais ayant à leur tête M. Kope, ont décidé d'organiser une nouvelle expédition d'exploration dans les régions antarctiques. Cette expédition devra partir de Londres au mois de juin prochain. M. Kope compte attein-

dre le pôle en aéroplane avec deux ou trois compagnons, probablement vers la fin du mois de décembre prochain.

Le raid Paris-Australie

Marseille, 6 février.

(Havas.) — L'aviateur Poulet, accompagné de son mécanicien Benoit, s'est embarqué, hier jeudi, sur le paquebot *Buenos-Aires*, à destination de Rangoon, via Singapour.

La collision de la Côte-d'Or

Paris, 6 février.

(Havas.) — Le *Matin* annonce que le nombre des voyageurs qui ont trouvé la mort dans le tamponnement de Dijon est de 18, celui des blessés de 60. (Voir Faits divers.)

Fin tragique de M^{me} Morgan

Milan, 6 février.

On mande de Paris au *Corriere della Sera* : « On annonce que M^{me} Morgan, la femme du feu du fameux financier décédé il y a trois ans, a été victime, avec ses filles, d'un incendie qui a détruit sa maison de New-York. »

SUISSE

Charbons allemands pour la Suisse

Essen, 6 février.

La Suisse aura pour la seconde moitié du mois de février une quantité considérable de charbons allemands du bassin de la Ruhr. Quelques combinaisons heureuses faciliteront le transport.

Ostracisme radical

Lugano, 6 février.

Le parti libéral-radical du district de Lugano présente, en vue de l'élection de dimanche prochain pour le juge unique de Lugano-campagne, l'avocat Charles Battaglini, cela en opposition à la candidature conservatrice de l'avocat Bernardino Leoni, actuellement juge au tribunal criminel.

Il était entendu que le siège du juge de Lugano-campagne devait rester aux mains de l'opposition, et l'on croyait qu'il n'y aurait pas de lutte.

Dissidence conservatrice

Lugano, 6 février.

Pour l'élection judiciaire, on parle de la candidature de Fancien juge, avocat Basile Donati, qui se réclame du parti conservateur, mais qui, dans ce cas, enfreint la discipline.

Le *Popolo e Liberté* conjure M. Donati de ne pas favoriser, par sa candidature, les adversaires.

Chambres fédérales

Berne, 6 février.

Le Conseil des Etats a consacré toute sa séance de vendredi à la discussion des divergences du projet relatif à la durée du travail dans les entreprises de transport.

Le rapporteur, M. Winiger, a protesté énergiquement contre les menaces de la presse socialiste d'organiser des démonstrations.

M. Haab, conseiller fédéral, estime que les décisions du Conseil national sont inacceptables. Finalement, par 31 voix contre 2, le Conseil des Etats maintient sa première décision.

Les autres divergences sont réglées par adhésion au Conseil national.

Le Conseil se proroge à mardi, à 6 h. du soir. L'Assemblée fédérale est convoquée pour le 12 février, à 8 h. 1/2 du matin, avec l'ordre du jour suivant :

Démission de M. Calonder et élection de son successeur. — Recours en grâce.

Le Conseil national accorde la garantie fédérale aux articles révisés de la constitution genevoise.

La Chambre reprend le débat sur l'impôt de guerre à l'article 84, relatif au secret des banques.

M. Hofmann, du groupe de politique sociale, parle pour l'abolition du secret, afin d'obtenir une plus juste répartition des charges fiscales.

M. Maunoir, libéral, accepte un renseignement qui disait qu'il y aurait 25 à 30 milliards cachés dans les banques. Ce chiffre est fantaisiste.

M. Maunoir fait voir les conséquences qu'aurait l'abolition du secret des banques : fuite des capitaux, réalisation des titres suisses, baisse des cours.

M. Grunenfelder, catholique, combat les propositions de la minorité.

Il y a encore sept orateurs inscrits.

La séance est levée à 10 heures.

Prochaine séance mardi, à 5 heures.

Changes à vue de la Bourse de Genève

Le 6 février

	Demande	Offre
Paris	40 85	42 85
Londres (livre st.)	19 85	20 85
Allemagne (marc)	6 22	7 22
Italie (lire)	30 93	32 80
Autriche (couronne)	1 25	3 25
Prague (couronne)	4 75	6 75
New-York (dollar)	5 83	6 23
Bruxelles	41	

†
Monsieur et Madame Philippe Bersier-Grandgirard et leurs enfants : Rosa, Emile, Louis, Marie, Joseph, à Vesin, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fille, sœur et belle-sœur
Mademoiselle Lina BERSIER
enlevée à leur affection, le 5 février, à l'âge de 19 ans, munie des secours de la religion.
L'ensevelissement aura lieu à Cugy, le samedi, 7 février, à 9 heures du matin.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame A. Chopard-Herzig et ses enfants : Georges et Berthe; M. et Mme Charles Chopard, à La Chaux-de-Fonds, ainsi que les familles alliées ont la douleur de faire part du décès de
Monsieur Armand CHOPARD
leur cher et regretté époux, père, fils et parent, décédé le 5 février, dans sa 30^{ème} année, après une courte mais pénible maladie.
L'enterrement aura lieu samedi, 7 février, à 1 heure de l'après-midi.
Départ du domicile mortuaire : Hôpital des Bourgeois.

Publicitas S. A., Fribourg
Le profond regret de faire part du décès de son très regretté et fidèle employé
Monsieur Armand CHOPARD
décédé le 5 février, après une courte et pénible maladie.
L'enterrement aura lieu samedi, 7 février, à 1 heure.
Départ du domicile mortuaire : Hôpital des Bourgeois.

La Société Suisse des Commerçants
Section de Fribourg
a le regret de faire part du décès de
Monsieur Armand CHOPARD
son dévoué membre actif
L'enterrement aura lieu, samedi, 7 février, à 1 heure.
Départ du domicile mortuaire : Hôpital des Bourgeois.

Monsieur et Madame Louis Torriani et leurs enfants, à Bulle, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie et qui ont pris part au deuil cruel qui vient de les frapper.

Importante maison de Denrées alimentaires
Vins et Liqueurs, demande
Agent à la commission
pouvant justifier d'une sérieuse introduction auprès de la clientèle intéressée.
Offres avec références sous chiffres V 880 X à Publicitas S. A., Genève. 1173

GRANDE LIQUIDATION
des stocks américains
à des prix incroyables !!!
MANTEAUX extra, 35 fr. ; par 3 pièces, 33 fr.
PELEHINES caoutchouc, neuves, 52 fr. ; par 3 pièces, 50 fr.
Grandes ventes vendredi, samedi et lundi, rue de Lausanne, 6, 1^{er} étage, et chez MAYOR, armurier, FRIBOURG.

A VENDRE
magnifique propriété
à FRIBOURG
comportant belle villa avec de grandes pièces ; tout le confort et 6000 m² de terrain attenant. Vue étendue et imprenable. Convientrait particulièrement pour clinique, sanatorium ou grande famille.
S'adresser, par écrit, sous chiffres P 993 F à Publicitas S. A., Fribourg. 1158

VI^{me} Emprunt italien consolidé
5 % net
Inconvertible avant le 31 décembre 1931
Coupons de Lires 100, 200, 500, 1000, 2000, 4000, 10,000 et 20,000 val. nom.
La rente est exempte de tout impôt présent et futur
La souscription est ouverte en Suisse jusqu'au 7 FÉVRIER 1920
Prix d'émission : Lires 87.50 pour 100 Lires de capital nominal souscrit.
Intérêts réels 5,71 %
Les titres ayant le coupon du second semestre 1920 sont en vente au
Prix de Lires 85 %
plus intérêts à partir du 1^{er} janvier au jour de la souscription.
AU CHANGE MOYEN DU JOUR, ON PEUT ACHETER
Un titre de 100 Lires avec 32 francs suisses environ
La souscription a déjà atteint, en Italie, la somme de 13 milliards
Pour tous renseignements, s'adresser à la
953
CHAMBRE DE COMMERCE ITALIENNE pour la Suisse :
GENÈVE Place B-I-Alr, 2 ZÜRICH Usterstrasse, 19
LUGANO, Palazzo Rusca

ON DEMANDE
comme
gouvernante
dans famille nombreuse, partant pour l'Amérique du Sud, une personne de 30-45 ans, si possible catholique. Très bonne rémunération. Inutile de se présenter sans très bonnes références.
Offres sous chiffres P 1177 X à Publicitas S. A., Genève. 1058

A vendre
Appareil photographique avec tout l'accessoire, ainsi qu'un appareil d'agrandissement 18 x 24, et un appareil de projections, le tout en bon état. S'adresser chez M. J. Kessler, Plancher sup., 240. 1188
On demande à louer petit appartement
bien meublé. 1168
Offres détaillées en indiquant prix, situation, installation, date d'entrée etc., sous Tc 1023 Y à Publicitas S. A., Berne.

A VENDRE
4 beaux billards
en parfait état.
S'adresser sous chiffres P 328 M, à Publicitas S. A., Montreux. 1169

STOCKS AMÉRICAINS
Magnifiques pélerines américaines caoutchouc, neuves, à vendre au prix inconnu à ce jour, 20 fr. Grandes pélerines huilées avec capuchon, pour 15 fr. Envoi contre remboursement.

Stock américain
Avenue de la Gare, à Vevey.

Fabrique suisse des cigarettes
DEMANDE
représentant
capable, bien introduit auprès de la clientèle. Porte provision. Engagement ferme, en cas de services satisfaisants. — Offres avec indication des occupations antérieures, sous chiffres D 605 Z à Publicitas S. A., Zurich. Convientrait très bien comme gain accessoire pour voyageur en cigares ou vins, etc.

A vendre au Champs des Cibles, près de la gare
MAISON
contenant 4 logements, écurie, remise, laiterie, buanderie, lumière électrique. 1492
S'adresser à M. J. Maucherel, Petit-Marly.
Qui mettrait un cheval à garde pour un temps à convenir ?
Bons soins. 4191
S'adresser aux Frères Berret, Orsonnens.

ALFRED WEISSENBACH
80, rue de Lausanne, 80. — FRIBOURG
LIQUIDATION TOTALE
pour cause de cessation de commerce
Soieries — Velours — Lainages fantaisie
Draperies pour costumes tailleur et manteaux
Jupons confectionnés — Rayon de Confections
Fantaisie coton pour robes
Vente au comptant
ESCOMPTE 20 %

ROYAL BIOGRAPH
Progr. du 6 au 12 février, à 8 1/2 heures
Dimanche, matinées à 2 1/2 h. et 4 1/2 heures
André CORNÉLIS
Superbe drame en 5 parties. Autres films au programme.

René BRUNSCHWIG
Commerce de chevaux
33, R. des Alpes
FRIBOURG Téléphone 307
Grand choix de bonnes juments ragottes des Vosges et bretonnes
de 3 à 5 ans.

Auto américaine
99 FORD 66
La voiture idéale, livrable à la commande. Auto de 4 places, 2 places et camion. Agents exclusifs pour la Glâne la Gruyère et la Veveyse.
Mustiller et Jurin, Garage central
ROMONT

Mesdames ! Vous économiserez de l'argent en faisant le sage de ma clinique de bas. Chaque bas, tissu bien réparé qu'il peut se porter avec n'importe quelle chaussure. De trois paires, nous vous en retournons deux. Prix Fr. 1.50 la paire. Prière de ne point couper les pieds des bas ; s'ils sont déjà coupés, nous pouvons quand même vous les réparer parfaitement ! Indiquez la grandeur de chaussure. Envoi contre remboursement. 1096
Clinique de bas KIRSCHNER, Zurich
Seebahnstrasse, 175

Camions 3 tonnes
A vendre 2 camions
de 3 tonnes, état neuf, bandages absolument neufs, à vendre à très bon compte. Occasion à saisir tout de suite. Ecrire sous chiffres C 10580 L à Publicitas S. A., Lausanne.
Vendredi 6 courant et jours suivants
LES FLINGOTS
GRAND SUCCÈS
au
Café de la Paix
A VENDRE
à consommer sur place, à Barberêche,
10,000 pieds de foin
S'adresser à J. Metzger, au dit lieu.

CHEVAUX
Un convoi de chevaux et bonnes juments bretonnes est arrivé aux
Ecuries du Moderne, Bolle
P 206 F 1142
ALEXIS BOVET.

ON DEMANDE
pour Fribourg, une
sommelière
S'adresser sous chiffres P 1003 F à Publicitas S. A., Fribourg. 1181

ON DEMANDE
un ouvrier-maréchal
chez A. FEYER, ma- réchal. 1184

Femme de chambre
avec références et certifications, connaissant bien son service, est demandée par maison de la place. Bons gages.
S'adresser sous P 645 F à Publicitas, S. A., Fribourg. 1030

A VENDRE
une machine à tricoter neuve, avec table, marque « Têles », N° 7, à 250 alligues. 1185
Offres sous P 1007 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Motosaêche
à HP, type 2 c. 10, neuve à vendre.
Offres sous chiffres P 1008 F à Publicitas S. A., Fribourg. 1186
A vendre en France, Haute-Savoie et Isère propriétés agricoles
de 18 à 200 hectares.
Ecrire : M. Stuchaud, Place de l'Hôtel de Ville, 7, Thonon, Haute-Savoie. Payable argent français.
Savon bon marché !
Nous liquisons notre stock de 1000 caisses de savon de ménage. Prix 15 fr. la caisse de 100 morceaux en prenant tout le lot. Caisse d'essai de 100 mors., à 16 fr., franco, notre dépôt. — **Grande Droguerie suisse**, 3, rue Pellet, Genève.

A VENDRE
dans le canton de Genève, propriété de 10 hectares, à 9 km. de la ville, en pré, champs, 20 ares de vignes et bois. Grands bâtiments en bon état.
Offres sous chiffres I, 959 X à Publicitas S. A., Genève. 1175

Ancienne et bonne maison de la Suisse française, vendant exclusivement des vins étrangers, demandés pour la ville et le canton de Fribourg
Représentant à la commission
déjà bien introduit auprès de la clientèle pour d'autres articles. Ecrire sous P 20976 N à Publicitas S. A., Lausanne. 1170

Jolie villa
de 8 pièces, jardin, 28,000 fr., ainsi que plusieurs villas de 12 à 15 pièces et maisons locatives avec et sans magasins, jardins. Place Notre-Dame, Grand rue, rue de Lausanne, rue Grimoux, rue de l'Hôpital, rue de Romont. 1166
Pour renseignements, s'adresser : Bureau des locations, P. J. ou Page, r. de Lausanne, 50.

ROAS
La meilleure
Crème à chaussures

A VENDRE
un taureau tacheté rouge, primé en 1^{re} classe, âgé de 45 mois : deux vaches prêtes. — S'adresser à Jean Obermann à Grandest (Glâne). 1156

Descentes de lits
Devants de lacabos
Devants de portes
Tapis au mètre
Tapis coccis Linoleums
chez
F. BOPP
ameublements
8, rue du Tir, 8
FRIBOURG Tél. 763

Pour entrepreneur ou association
A vendre, dans le canton de Fribourg maison avec beau logement, locaux et magasins, place et terrain. Situation d'avenir.
S'adresser, par écrit sous chiffres P 1001 F à Publicitas S. A., Fribourg. 1180

J. LIPP
DENRÉES COLONIALES
Rue de la Préfecture, 224
Grand choix de conserves
Morue d'Islande, 1^{er} qualité, 3 fr. 15 le kg.
Pour restaurants et magasins : Huile à parquer, 1^{re} qualité, sans odeur, 1 fr. 90 le litre.
Au comptant, tickets d'escompte 5 %.

Maison fondée en 1817
Alcock's Plaster
MARQUE DE L'AIGLE
Le meilleur remède externe du monde entier

Rhumès, gripes, toux, maux de gorge.
L'emplâtre Alcock agit aussi bien que comme curatif. Il empêche les rhumes de dégénérer en bronchites.
Les rhumatismes dans les épaules.
cessent après application de l'emplâtre Alcock. Les athlètes s'en servent pour prévenir la raideur de leurs muscles.
Faire l'application sur le siège de la douleur.
L'Emplâtre Alcock est le seul emplâtre peu original. C'est le remède type vendu par tous les pharmaciens du monde civilisé.
ALLCOCK MANUFACTURING Co., Birkenhead, ENGLAND.

La Maison CHARRIÈRE & C^o
BULLE
vient de recevoir un choix immense de
Gramophones, Gramolas
ainsi que **DISQUES**
pour familles et café-restaurants
Appareils 1^{re} qualité depuis 90 fr.
» qualité supérieure » 150 »
» artistique » 250 »
Demandez notre catalogue et prix courant
SUR DESIR, FACILITÉ DE PAIEMENT

FIANCÉS

ALLIANCES
OR
CONTROLE
depuis Fr. 15.—
Venez faire vos achats avant la hausse prochaine. Tout jour, riche assortiment de montres pendules et bijouterie à des prix intéressants.
E. Veilichard-Egger
Pont-Suspendu
FRIBOURG

Enchères publiques
M. Séverin Pécheur, exposera aux enchères publiques, le lundi 9 février courant, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Croix-Blanche, à Domsdidier, le domaine qu'il possède à Coppet, de 7 poses de bon terrain, avec jolie maison d'habitation. Pour voir le domaine, s'adresser à l'exposant. 1194-163
Par commission :
E. Corninbœuf, notaire.

ON RÉCOLTE CE QUE L'ON SÈME

RUTABAGAS
BELLES VARIÉTÉS
ANGLAISES
CH. VULLIEMIN
Marchand grainier
LAUSANNE
Catalogue gratuit sur demande
Dimanche 8 février
Grande distribution de fruits du Midi
à la pinte des Montagnards
à **MONTEVRAZ**
Se recommander, Le tenancier.